

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Cafétéria ESSA Inc.	Numéro de permis 2009908	Date d'inspection Le 16 mars 2022	
Nom de l'établissement Halte scolaire ESSA		Numéro de téléphone (506) 344-3064	
Adresse 65 rue De L'École Lamèque NB E8T 1B7			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux

Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu.

- Les dossiers des incidents des enfants sont complets.
- Le matériel intérieur est varié et en quantité suffisante pour tous les enfants présents, de plus est gardé propre et en bon état.
- Discussion avec la directrice afin de comprendre et bien utiliser les fiches de médicaments.
- Discussion sur le contenant des médicaments qui sont rangés sous clé et sont hors de la portée des enfants.

Pendant ma surveillance, les enfants sont en jeu libre et un enfant a fait une activité dirigée.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 16 mars 2022

Date

original signé par
Manon Langlais

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 16 mars 2022

Date